

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 18 décembre 2023

DATE DE LA CONVOCATION

08 décembre 2023

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 30

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 5

Total votants : 35

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois
Et le 18 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),
Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray),
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury).

Membres Titulaires absents ou excusés : Joël DEBUIGNE (Huisseau-Sur-Cosson).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Philippe GRANADOS (Crouy-Sur-Cosson), Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-129-2023

Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer un avenant n°3 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour la période 2020-2025

Monsieur Christian LALLERON, Vice-président en charge des Ressources, de l'Habitat et de la Transition écologique rappelle que dans le cadre de sa compétence Habitat, la Communauté de communes Grand Chambord, en partenariat avec l'ANAH, a décidé de continuer à s'impliquer dans la rénovation de l'habitat privé sur son territoire en lançant une seconde Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dont la mission de suivi-animation est confiée à SOLIHA.

Cette mission a démarré le 1er février 2020, pour une durée de quatre années et se décompose en une tranche ferme d'un an et trois tranches optionnelles.

L'Etat, afin de massifier la rénovation énergétique du bâti privé, a créé de nouveaux dispositifs d'accompagnement (Mon Accompagnateur Renov') et une refonte des aides financières, qui seront mis en œuvre au 1^{er} janvier 2024.

Des ajustements et de nouvelles contractualisations entre l'Etat et les territoires ne seront définis que courant 2024. Pour continuer à accompagner les ménages du territoire de la Communauté de communes dans la rénovation de leur logement, il convient de prolonger la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec l'Etat d'un an, délai permettant d'affiner les nouveaux objectifs et les nouveaux contrats.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant n°3 à la convention avec l'Etat et l'ANAH présenté en annexe 9 ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à solliciter l'ANAH et l'Etat pour le versement de subventions annuelles ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant n°3 à la convention avec l'Etat et l'ANAH présenté en annexe 9 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à solliciter l'ANAH et l'Etat pour le versement de subventions annuelles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Danièle DEBOUT

Le Président



Gilles CLEMENT